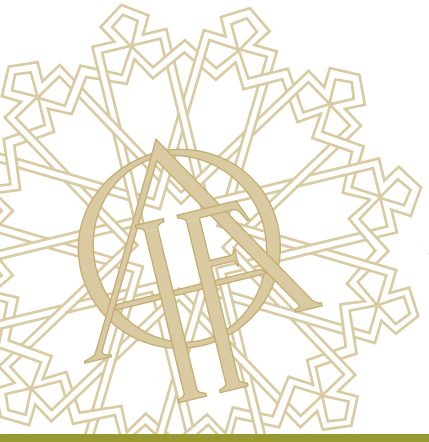
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



ANNALES ISLAMOLOGIQUES

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

AnIsl 46 (2013), p. 273-290

Olivier Bouquet

Biographies, autobiographies et pouvoir sultanien de Soliman le Magnifique à Abdülhamid II

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711264	*La chapelle d'Osiris Ounnefer Neb-djefaou*	Laurent Coulon
9782724711752	*Guide du Caire Islamique*	Hadrien Collet
9782724711660	*Mélanges de l'Institut dominicain d'études orientales 41*	Adrien Candiard (éd.)
9782724711745	*Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger (BAEFE)*	
9782724711271	*Du côté de chez Zeus*	Emmanuel Botte (éd.), Hélène Cuvigny (éd.), Michel Reddé (éd.)
9782724711677	*La Description de l'Égypte*	Paul-Marie Grinevald
9782724711714	*La pensée et la pratique pharmacologiques d'Avicenne*	Sylvie Ayari
9782724711899	*BCAI 40*	

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

OLIVIER BOUQUET

Biographies, autobiographies et pouvoir sultanien de Soliman le Magnifique à Abdülhamid II

Au début du règne du sultan Abdülhamid II (1876-1909), l'État ottoman recense ses sujets à titre individuel pour mieux les administrer. Il compte également les agents placés à son service pour mieux les employer [1]. Dans le cadre de cette politique de contrôle, il revient à la Commission des *Sicill-i ahval* de répertorier l'ensemble des employés de l'administration civile. À cette fin, des notices imprimées sont envoyées dans tous les bureaux de l'Empire, accompagnées d'instructions précises : les employés doivent les remplir eux-mêmes et répondre avec exactitude à diverses questions relatives à leur carrière. Examinées par les chefs de bureau, les notices biographiques sont ensuite renvoyées à la Commission des *Sicill-i ahval* pour être complétées et recopiées *in extenso* dans de volumineux registres. Entre 1879 et 1914, un peu plus de 51 000 notices sont ainsi enregistrées [2].

Cette gigantesque entreprise de recension est inédite : pour la première fois dans l'histoire de l'empire, les employés sont sommés de faire le récit de leur propre vie. Mais ils ne partent pas de rien : ils se situent, semble-t-il, à l'aval d'une tradition de discours sur soi, en vigueur au moins depuis le XVI^e^ siècle. Celle-ci s'organise moins sur un mode autobiographique – les Ottomans n'ont guère exploré le genre – qu'autour de pratiques d'écrit qui, bien

* Cet article ayant été rédigé plusieurs années avant sa publication, il n'a pas été possible d'intégrer l'historiographie récente des récits de soi.

1. Sur la mise en œuvre des recensements au début du règne d'Abdülhamid II, voir Karpat, « Ottoman Population Records », p. 237-274. Sur les objectifs de la commission des *Sicill-i ahval*, voir Bouquet, *Les Pachas*, p. 50-68.

2. Ces registres (*Sicill-i ahval defterleri*, dorénavant SA) sont aujourd'hui conservés aux archives de la Présidence du Conseil d'Istanbul.

AnIsl 46 (2013), p. 273-290 Olivier Bouquet
Biographies, autobiographies et pouvoir sultanien de Soliman le Magnifique à Abdülhamid II
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

que fort différentes, semblent converger au sein de l'entreprise des *Sicill-i ahval* : les recueils biographiques que les Ottomans ont hérités du genre de la biographie médiévale orientale et qu'ils ont repris à leur compte, prêtant un intérêt particulier aux vies de dignitaires sous l'effet de la centralité culturelle dynastique et du poids de l'État ; les registres administratifs conçus afin de répertorier les individus, dont on verra qu'ils n'ont en fait de biographique que les références limitées accordées aux noms, surnoms, fonctions ou traitements ; les suppliques adressées par les employés au Palais ou à la Sublime Porte. Ce sont là trois types d'écrit dont j'aimerais montrer en quoi ils ont contribué au façonnement d'une culture biographique d'État : le premier a permis l'affirmation de la légitimité du pouvoir sultanien par la glorification de ses serviteurs ; le second a participé du renforcement de l'outil administratif de l'écrit au service du recensement des ressources impériales ; le troisième a offert le cadre d'un dialogue entre le pouvoir et ses instruments, favorable à l'émergence d'un récit de soi.

L'autobiographie par l'État…

Partons d'une fiche biographique prélevée dans les registres de la Commission des *Sicill-i ahval* conservés à Istanbul. Voici la traduction exacte de l'une d'entre elles, celle du grand vizir Arif Pacha [3].

> Arif Paşa. Il est le fils de Ahmed Ağa Hürşid qui se trouva dans le *vöivodalık* de Drac, sous l'autorité de Tepedenli Paşa.
> Il naquit à Yenişehir-i fener en 1242 [1826-1827].
> Il étudia l'arabe et le persan à l'école primaire puis à la *mekteb-i maarif-i adliye*.
> Il dispose d'une maîtrise littéraire du turc (*kitabet*), parle le grec, le lit et l'écrit un peu (*bir az*).
> Au mois de R 1261 [mars-avril 1845], alors qu'il avait 19 ans, il fut secretaire adjoint au secrétariat d'Erzurum.
> Cinq mois plus tard, il fut nommé avec un traitement mensuel de 750 piastres [4] au secrétariat de la suite de son beau père, feu Abdullah Nuri, envoyé plénipotentiaire à Erzurum auprès du gouvernement iranien.
> En 1263 [1846-1847], il vint à Istanbul et fut employé au bureau des archives du Conseil supérieur (depuis lors supprimé) avec un traitement de 50 piastres et l'attribution du grade *hocalık*.
> En 1273 [1856-1857], durant environ une année, il fut secrétaire général de l'Ambassade de Saint-Pétersbourg.
> Au début de 1282 [1865-1866], il fut nommé avec un traitement de 8 000 piastres au secrétariat général du *vilâyet* d'Erzurum cumulant avec le service politique.
> Au terme de dix mois de service, il fut démis de ses fonctions.

3. SA, 22-47. Par souci de clarté, je reviens à la ligne dès que je le juge utile.
4. Les traitements cités ci-dessous sont tous mensuels.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Il fut nommé à Samos avec des frais de route de 50 000 piastres à cause de la révolte qui y éclata en 1283 [1866-1867].
La même année, après cinq mois de fonction, il occupa avec un traitement de 8 000 piastres le poste de gouverneur central du *vilâyet* d'Aydın cumulant avec celui de comptable.
Un an plus tard, il fut nommé au gouvernorat de Menteşe avec un traitement de 10 000 piastres, puis à celui de Kandiye avec un traitement de 17 500 piastres, en 1286 [1869-1870] à celui de Resmo avec un traitement de 10 000 piastres, en 128(?) à celui de Manisa avec 12 000 piastres.
Un an plus tard, à la suite de sa démission, il revint à Istanbul et fut nommé à la direction du Premier bureau du registre foncier (*tahrir*) avec un traitement de 6 000 piastres.
En 1290 [1873-1874], il fut nommé au gouvernorat de Midillû avec un traitement de 10 000 piastres et de nouveau à celui de Kandiye avec le même traitement ; puis, parce que dans d'autres institutions son traitement fut réduit à 5 000 piastres, il fut autorisé à se rendre à Istanbul.
En 1294 [1877-1878], il fut nommé avec un traitement de 10 000 piastres comme substitut (*vekil*) du gouverneur général du *vilâyet* de Kastamonu.
En 1295 [1878-1879], il fut nommé avec un traitement de 17 500, puis de 15 000 piastres, gouverneur général du *vilâyet* de Bitlis.
Au terme de quatre ans et demi de service, il fut démis de ses fonctions.
En 1301 [1883-1884], il revint au *vilâyet* d'Aydın avec un traitement de 15 000 piastres.
Pendant seize mois, il occupa les fonctions de gouverneur général du *vilâyet* de Diyarbakır avec un traitement de 17 500 piastres.
Au mois de *Receb* 1305 [mars-avril 1888], il fut muté au gouvernorat général de Trabzon avec un traitement de 15 000 piastres.
Il obtint le troisième grade en 1263 [1846-1847], le second en 1273, le second de classe *mütemayyiz* en 1282, le premier de seconde classe en 1283 [1866-1867], le grade de *Rumeli Beylerbeyi* au début de l'année 1284 [1867-1868], la médaille de Crète et le *nişan* du *Mecidi* de 3e rang en 1285 [1868-1869], de second rang en 1297 [1879-1880].

Dans le cadre de ses nominations et promotions, ses démissions ont obéi aux nécessités du service. Du fait des fonctions qu'il a occupées, il n'a pas été présumé coupable ou mis en examen.

24 *Receb* 306 (15 *Kanun-i evvel* 304)[5]

L'origine familiale, sociale et géographique, la formation scolaire et professionnelle, les langues pratiquées, les postes successifs occupés, les salaires perçus, le rang et le mérite, et les décorations reçues, tels sont les principaux thèmes qui figurent initialement dans la notice autographe de l'agent. Il s'agit en fait des réponses aux questions posées dans un formulaire systématique, manuscrit dans les premiers temps de fonctionnement de la Commission, puis imprimé. Certaines questions portent sur l'identité de l'agent :

5. Il s'agit de la date de l'enregistrement de la notice (28 décembre 1888).

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Quel est votre nom ? Celui de votre père ? Quels sont votre date et lieux de naissance ?
Où avez-vous étudié ?
Quelle langue parlez-vous et écrivez-vous ?
Avez-vous écrit des ouvrages ?

Mais plus nombreuses sont les questions qui ont particulièrement trait à la carrière de l'agent :

À quelle date et à quel âge êtes-vous entré au service du gouvernement ? Était-ce comme fonctionnaire rétribué ou en qualité de surnuméraire ?
Quels postes avez-vous occupés et à quelle époque ?
Quels grades et quelles décorations avez-vous reçus, et à quelle époque ?
Quel a été votre traitement à chaque poste ?
Combien de temps êtes-vous resté en disponibilité ? Durant cette période, avez-vous reçu un traitement de disponibilité ? Avez-vous reçu des décorations étrangères ?…

L'ensemble des réponses forme un récit administratif de carrière autant qu'un discours sur soi. L'auteur d'une notice traite essentiellement de sa vie d'individu, pose une identité entre le narrateur et le personnage principal, et développe une perspective rétrospective du récit [6]. Il apparaît que le genre autobiographique ottoman, loin de concerner seulement les auteurs, les traducteurs et leurs lecteurs, peut également être considéré comme l'aboutissement d'un lent processus d'individualisation qui engage les employés de l'Empire dans une confrontation de nature administrative et politique. C'est ce que j'appelle l'autobiographie par l'État [7] : si le sujet s'identifie, c'est pour se présenter à un pouvoir qui veut (mieux) le connaître et qui le met en demeure de se raconter – les règlements précisent bien que l'exercice est incontournable pour qui veut demeurer au service de l'État ou l'intégrer. L'outil biographique est inscrit dans un système de contrôle et de surveillance.

Dès les années 1880 en effet, Abdülhamid II ne quitte guère son palais. Le « sultan caché » a partout des agents qui forment une police secrète d'espions [8]. La capitale est divisée en vingt et une régions dont chacune est dirigée par un chef du renseignement en étroite liaison avec le souverain [9]. Même les plus hauts dignitaires de l'Empire craignent d'être dénoncés : Abdülhamid tient à faire savoir que son « service d'information est organisé de telle façon que rien ne peut [lui] échapper [10] ». Il a les moyens de son ambition : immense travailleur, doté d'une remarquable mémoire, il examine quotidiennement des centaines de documents. Parce qu'il veut embrasser du regard l'ensemble de son empire pour mieux le gouverner, il envoie des agents en tous lieux

6. Lejeune, *Le Pacte*, p. 14. On consultera également Hubier, *Littératures intimes*.
7. Bouquet, « L'autobiographie », p. 251-279.
8. Georgeon, « Le Sultan caché », p. 93-124.
9. Georgeon, *Abdülhamid II*, p. 160.
10. *Ibid.*, p. 160.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

qui lui rapportent au total plus de 30 000 clichés photographiques. Parce qu'il est désireux de percer à jour les hommes placés à son service, il ajoute aux ressources de la physiognomonie et à la consultation des rapports d'espion (*jurnal*), la lecture des notices biographiques des *Sicill-i ahval* : ce sont là autant d'outils dont dispose le « panoptique hamidien » (F. Georgeon) ; ce sont là les fondements nouveaux de la « civilisation du rapport [11] » qui assure l'efficacité du système autocratique et la puissance de l'État moderne.

… et l'autobiographie littéraire

On est loin de l'autobiographie littéraire : à mille lieux de la sphère de l'intime et de l'exploration du soi, le récit de soi a partie liée à la matérialité pragmatique des pratiques administratives ; il relève du recensement ; il est affaire de pouvoir. Si l'employé décline son identité, il ne décrit pas sa personnalité ; il ne porte aucun jugement sur sa carrière, encore moins sur sa vie, ne dit rien de ses réussites et de ses échecs, de ses joies ou de ses peines. C'est l'administration qui met l'employé en demeure de se faire auteur. Lui n'a rien d'un écrivant qui répond aux questions qu'il se pose, ou à celles qu'il imagine qu'on se pose à son endroit, qui écrit (ou en tout cas prétend écrire) comme il l'entend, décide du début et de la fin de son récit, et passe sous silence ce qu'il veut taire.

Cette opposition n'est pas si tranchée. Dans les deux cas : il s'agit Dans les deux cas de dire le vrai. Le souci de répondre à la question posée (par le pouvoir pour l'autobiographie administrative ; par les lecteurs pour l'autobiographie littéraire) ; la recherche des origines familiales ; le sentiment d'une continuité temporelle ; la recomposition d'une cohérence biographique par le récit ; la posture de la franchise et de l'exactitude ; le fait de placer sa vie sous le regard d'un tribunal (l'administration du sultan dans le premier cas ; le public des lecteurs dans le second) sont autant de cadres communs à l'autobiographie administrative et à l'autobiographie littéraire. Le « pacte autobiographique », c'est-à-dire la posture de sincérité (qu'elle soit sincèrement assumée ou feinte) qu'entretient l'auteur vis-à-vis de son lecteur [12], trouve dans l'autobiographie par l'État une équivalence politico-morale : un contrat de vérité lie l'employé à sa hiérarchie. Car mentir sur soi c'est faire obstacle à l'idéologie méritocratique qui entoure la gestion sultanienne des carrières ; s'inventer des fonctions et des actions c'est nuire à l'efficacité de la machine administrative et au bon fonctionnement des logiques de recrutement. Bien se décrire c'est se poser, vis-à-vis du souverain, en serviteur (*kul*) obéissant et loyal. Cela ne signifie pas que le portrait recherché soit en tous points fidèle : de même que la posture de l'homme sincère face à son lecteur est une attitude aussi fréquente que feinte en autobiographie [13], de même le rapport à la vérité est soumis aux logiques rhétoriques poursuivies par celui qui veut

11. Werth cité par Studer, « Introduction » dans Studer, Unfried, Hermann (éds.), *Parler de soi*, p. 12.
12. Lejeune, *Le Pacte*.
13. Sur les feintes de Said Pacha, voir Kurşun, « Küçük Mehmet Said Paşa ». Pour une critique de la sincérité des textes autobiographiques, voir Valery, *Œuvres* 1, p. 566-571.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

se peindre à son avantage : qui feint l'humilité quand il s'agit d'évoquer sa culture littéraire ; qui, au contraire, exagère ses capacités quand il mentionne sa maîtrise des langues [14].

Cette proximité entre les deux genres ne vaut pourtant pas parenté : constituée dans la seconde moitié du XIX^e siècle, l'autobiographie par l'État ne dérive pas d'une autobiographie littéraire élaborée dans l'Empire du sultan dans les périodes précédentes, pour la raison que cette dernière n'existe pas. Les ottomanistes qui se sont penchés sur la question ont certes repéré dans certains récits des « passages autobiographiques » (J. Schmidt) [15], voire des extraits de « mémoires autobiographiques » (R. Dankoff) [16]. Mais ils ont tenu à souligner que les auteurs n'exploraient aucune « conscience de soi [17] » et ne cherchaient nullement à investir cette « troisième dimension », cette « perspective extérieure dans le traitement d'eux-mêmes [18] » qui caractérise les textes autobiographiques. C'est donc dans d'autres types d'écrits que l'autobiographie par l'État puise ses origines.

Les recueils biographiques

Le premier à considérer est exploré par les Ottomans à partir du XVI^e siècle : il s'agit des recueils sur les hommes illustres dont Barbara Kellner-Heinkele note qu'ils s'apparentent à un genre biographique médiéval : il est significatif que le terme *tercüme-i hal* (qui désigne les notices biographiques) soit constitué de deux éléments dont le premier vient de l'arabe *tarjama* [19]. Comme leurs prédécesseurs, les Ottomans considèrent que la connaissance des hauts faits individuels contribue à l'intelligence de la vie humaine en général ; qu'il faut donc s'employer à répertorier les personnages qui se sont distingués au service de la Communauté des croyants. C'est dans cette tradition islamique que s'inscrit un Taşköprüzade Ahmed Efendi qui, dans la première moitié du XVI^e siècle, recourt encore à la langue arabe pour répertorier les vies de centaines d'oulémas et de cheikhs [20]. Comme leurs prédécesseurs, les Ottomans considèrent la science biographique comme une branche à part entière de l'historiographie [21]. Comme eux enfin, ils truffent leurs récits d'anecdotes et d'aphorismes, dans une langue souvent fleurie, toujours travaillée.

Pourtant, précise Barbara Kellner-Heinkele, il serait inexact de penser que les Ottomans se sont contentés de reproduire ce qui existait avant eux, sans contribuer au développement de la tradition biographique islamique. L'historienne allemande en veut pour preuve, d'une part, que la proportion d'œuvres classiques destinées à recenser d'illustres personnages « dans leur

14. Bouquet, *Les pachas*.
15. Schmidt « Ottoman », p. 163.
16. Dankoff, *The Intimate Life of an Ottoman Statesman*, p. 7.
17. Schmidt, « Ottoman », p. 163.
18. Kafadar, « Self and Others », p. 146-147, 149.
19. Sur la biographie arabe à l'époque médiévale, voir Cooperson, *Classical Arabic Biography*.
20. *Parcelles anémones* (*aṣ-Ṣaka'iku n-nu'maniya fi ʿulama'i d-dawlati l-ʿUthmaniya*). Sur cet ouvrage et d'autres du même type, on consultera Flemming, « Glimpses », p. 59-74.
21. Kellner-Heinkele, « Osmanische », p. 173.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

universalité » (dignitaires, savants, poètes et artistes), sur le modèle des *biographiensammlungen* constitués notamment par Ibn Hallikân (1211-1282), est relativement réduite au regard du reste de leur production biographique [22] ; d'autre part, que les Ottomans doivent être crédités d'avoir redéployé le genre vers les recueils en série de hauts dignitaires (*Reihenbiographien von Würdenträgen*). Le tournant qu'ils opèrent se produit à la fin du XVII^e^ – début du XVIII^e^ siècle, au moment où la fonction ancienne des *şehnâmeci* (chargés sous Soliman le Magnifique de tenir le journal de bord de la dynastie) se transforme en celle de *vakanüvis* : à la Cour, ces véritables historiographes officiels consacrent une grande partie de leur activité à la constitution de ces recueils [23]. Le pouvoir sultanien, en exaltant la gloire de ses serviteurs, non seulement élabore un utile vecteur de légitimation, mais rehausse également les agents de la bureaucratie et de l'armée, face auxquels les lettrés et les savants ont la part moins belle qu'à l'époque médiévale.

Le pionnier des recueils des hauts dignitaires classés selon leur fonction est sans doute Osmanzade Taiib Ahmed, auteur d'un répertoire de 92 vizirs jusqu'en 1703 [24]. Ahmed Resmi Efendi lui emboîte le pas, sur un double front : il répertorie les chefs de la chancellerie du divan impérial (*reis ül-küttab*) [25], ainsi que les aghas de la « Demeure de la félicité » (*dar üs-saade ağaları*), c'est-à-dire les chefs des eunuques du sérail [26]. Le genre des biographies de dignitaires s'impose, au point que la mort de l'auteur n'interrompt pas nécessairement la poursuite du suivi chronologique : le répertoire des *reis ül-küttab* d'Ahmed Resmi Efendi est ainsi continué par Süleyman Faik jusqu'en 1804 [27] ; au point également qu'il se maintient jusqu'à la fin de l'Empire, entre deux versants. L'un s'inscrit dans la veine historiographique des ouvrages du XVIII^e^ siècle : le plus bel exemple en est le recueil de Mehmed Süreyya qui réunit les *tercüme-i hal* de 17 000 agents de l'État, de sa création à la fin du XIX^e^ siècle [28]. L'autre se fait plus populaire ; le récit, en grande partie anecdotique, est orienté vers l'exaltation de la mémoire des grands hommes de l'Empire : Ahmed Refik anime en particulier cette tendance [29]. Ces hommes de culture d'État se révèlent être les continuateurs, par delà le changement de régime, d'une culture biographique des hauts dignitaires alimentée par la familiarité avec d'autres genres auxquels les Ottomans ont donné leurs lettres de noblesse : les chroniques et les livres de voyage.

Forme éminente de l'écriture de l'histoire depuis le XV^e^ siècle, ces récits chantent les louanges des hommes qui ont servi la dynastie et exaltent le souvenir des conquérants et des combattants. Ainsi Evliya Çelebi consacre une partie de son *Livre de Voyage* à louer les exploits

22. *Ibid*, p. 171-172, 175.
23. Babinger, *Die Geschichtsschreiber der Osmanen*; Kütükoğlu, *Vekayi'nüvis*.
24. Ahmed, *Hadîqat ül-vüzera*; Kellner-Heinkele va jusqu'à considérer qu'il aurait lancé la « mode » du genre (« Osmanische », p. 184).
25. Les « chefs des secrétaires » ; Resmi Efendi, *Halîfet ül-rüesâ*. Sur ce diplomate et historien, voir Aksan, *An Ottoman Statesman*; Kütükoğlu, « Ahmed Resmî », p. 121-122.
26. Resmi Efendi, *Halîfetü'l-kübera*.
27. *Ibid*, p. 12.
28. Mehmed Süreyya, *Sicill-i Osmânî*. Voir également Rifat, *Werd ül-hadâ'iq*; *Evkâf-i Hümayûn*. Sur les sources biographiques de la fin de l'Empire, voir Kütükoğlu, *Vekayi'nüvis*, p. 211-216.
29. Refik, *Osmanlı Kumandanları*; *Köprülüler*.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

des uns, à prêter d'inestimables qualités à d'autres, surtout quand il évoque tel patron, ou plus encore, la figure de l'auguste souverain [30]. La biographie a certes ses limites : sous la plume d'Evliya, comme sous celle de ses successeurs, le récit n'entre presque jamais dans les détails de l'intimité du sujet. Il y a bien une évocation des rêves de Melek Pacha et de sa femme. Mais ce type de récit est unique : les Ottomans n'ouvrent presque jamais « leurs cœurs et leurs esprits », note R. Dankoff. Et quand ils le font, c'est sous l'angle de la fiction plus que de la biographie [31]. La chronique est davantage un lieu de mémoire : le narrateur écrit l'histoire pour perpétuer sa propre mémoire, pour être mentionné en bien dans la communauté musulmane. Il mène une enquête biographique, tantôt à l'écoute de proches, tantôt à la suite d'un patient travail de recueil d'informations écrites, tantôt à la lecture de chroniques plus anciennes : ainsi Taşköprüzade Ahmed puise-t-il la matière biographique de sa chronique auprès de son père autant que dans le matériel amassé durant de longues années passées dans les *medrese* stambouliotes [32] ; Lamî fait usage de ses liens personnels et de sa lecture de Kemalpaşazade [33]. Et quand l'auteur a vécu dans la proximité d'un illustre personnage, il lui arrive de transformer sa chronique en geste héroïque (*gazavatname*), à l'instar d'un Seyyid Murad qui exalte le souvenir de son compagnon, le célèbre Barberousse, dans ses *Gazavat-ı Hayrü-d-din Paşa* [34].

Bref, la biographie ottomane n'est pas un genre achevé : les auteurs entretiennent un rapport ambigu à la vérité des faits ; ils ne jugent guère utile de citer leurs sources [35] ; ils écrivent moins par amour des lettres que par ambition, dans l'espoir de promouvoir une carrière, de regagner les faveurs de la Porte, ou de s'attirer la protection du sultan [36] ; ils traitent souvent de l'exemple anecdotique plus que de l'exploration d'une personnalité ; et ils n'ont pas le goût des monographies. Il faut pourtant reconnaître, en amont, la contribution des Ottomans au genre qu'ils ont hérité des Arabes et des Iraniens ; en aval, l'apport de la pratique biographique à l'émergence de leur propre genre autobiographique tel qu'il apparaît dans les *Sicill-i ahval*.

Des recueils du XVIII^e^ siècle aux notices du XIX^e^ siècle

Les administrateurs qui conçoivent la forme de la *tercüme-i hal* sont familiers des recueils biographiques ; l'un des pères probables du projet, Ahmed Cevdet, nourrit lui-même son *Histoire* de courts récits de vie. En outre, à observer le détail des thématiques abordées dans les notices des recueils du XVIII^e^ siècle, on y retrouve des sujets présents dans les *Sicill-i ahval*.

30. Dankoff, *The Intimate*, p. 61.
31. *Ibid.*, p. 7 ; p. 16.
32. Flemming, « Glimpses », p. 62.
33. *Ibid*, p. 64.
34. Gallotta, « Le Ġazavât », p. 79-160. On trouvera l'édition critique de cette œuvre dans Gallotta, « II 'Ġazavât-ı », p. 1-50. Voir également Vatin, « À propos », p. 995-1011. Sur les *gavazatname*, voir Levend, *Ġazavât-nâmeler*.
35. Kellner-Heinkele, « Osmanische », p. 181.
36. Vatin, « À propos », p. 190 ; Vatin, *Conférence*, p. 60 ; Flemming, « Glimpses », p. 62.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

En voici la liste livrée par Barbara Kellner-Heinkele [37], que je propose de redistribuer selon leur degré d'apparition dans les *Sicill-i ahval* :

Souvent cité	Rarement cité	Jamais cité
Nom de naissance, nom acquis		Pseudonyme
Année et lieu de naissance		
Origine ethnique		
Nom du père, noms d'ascendants illustres		
Formation (scolaire)	Noms des maîtres	
Talents et qualités		
Chronologie de carrière	Données sur les prédécesseurs et successeurs	
	Faits et succès, échecs	
Voyages	Pèlerinages	
Lieux d'exil		Lieux de retraite
	Date, lieux et origine du décès	Lieu de sépulture, maître de cérémonie
		Descendants
Travaux littéraires		
Traits de caractère. Qualités		Allure extérieure
		Anecdotes sur le sujet
		Chronogrammes de ses contemporains à l'occasion de sa nomination ou de son décès
		Inscription sur sa pierre tombale

Si la plupart des notices du XVIII^e^ siècle ne sont pas aussi complètes, les thèmes cités plus haut figurent dans les recueils. Certains d'entre eux n'apparaissent que rarement ou jamais dans les *sicill* ; c'est l'effet de l'intérêt ciblé que l'administration porte à ses agents : ce qui ne tient pas directement au déroulement de la carrière (pèlerinage, retraite ou décès) n'a pas à être mentionné. De même, le caractère officiel des *sicill* explique l'absence ou la rareté d'informations sur le pseudonyme, l'allure extérieure, ou les anecdotes sur le sujet : il est ainsi clairement signifié à un certain Mehmed Sabit que la Commission n'a que faire des détails qu'il donne sur sa barbe, sa taille moyenne et ses yeux marrons [38]. En revanche, tout ce qui, du profil de l'agent, pourrait

37. Kellner-Heinkele, « Osmanische », p. 181.
38. Sarıyıldız, *Sicill-i*, p. 126.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

intéresser une administration en réforme mérite d'être évoqué, qu'il s'agisse du contexte du début de carrière (là où les recueils s'intéressent en priorité à ce qui a fait la réputation du sujet, et donc aux plus hautes fonctions, les *sicill* indiquent la durée du service nécessaire aux calculs des droits à la retraite) ; qu'il s'agisse des traitements mensuels (ce système a été instauré sous Mahmud II (1808-1839) et perfectionné sous les *Tanzimât*) ; ou qu'il s'agisse des décorations (elles n'ont été instituées qu'à la fin du XVIII^e siècle). Le style est simplifié : alors que celui des recueils fait souvent sien « la pompeuse et harmonieuse ordonnance de la vieille phrase ottomane, luxuriante et fleurie [39] », celui des *sicill* porte la marque des efforts de clarification imposés par les réformateurs.

La continuité des registres administratifs

Autant les modalités du récit autobiographique sont conditionnées par la tradition biographique ottomane, autant l'outil au sein duquel s'organise le traitement des notices – les registres – dérive de la pratique defterologique éprouvée dès les premiers siècles de l'Empire. Je pense en particulier aux registres dont la fonction est de répertorier minutieusement les allocations des employés de l'État. Il en existe de toutes sortes ; ils ont des noms différents mais des fonctions similaires tels :

1. Les *Rüus defteri* répertorient les nominations annuelles (*tevcihat*) [40]. L'un des buts des listes *tevcihat* est de suivre la rotation des employés aux différents postes, de veiller, entre autres, à ce que ceux-ci ne s'établissent pas durablement dans telle ou telle province.
2. Les *Muhasebe defteri* regroupent les listes des dons et cadeaux offerts aux employés.
3. Les *Mevâcib inamat defterleri* enregistrent les salaires des employés du Palais et les montants de leurs primes annuelles. Ils sont organisés selon le nom et les titres des bénéficiaires, généralement regroupés dans la même unité administrative.

Des listes des agents, il en existe des hectomètres aux archives d'Istanbul, dans les collections des *Maliye'den Müdevver Defterleri* et des *Hatt-i Hümayûn* [41]. Celles-ci n'ont certes pas la richesse biographique des *Sicill-i ahval*. Jusqu'à la seconde moitié du XIX^e siècle, l'objectif administratif est en effet plus restreint : il ne s'agit pas encore de répertorier les agents dans le but de les suivre dans toute leur carrière, mais de recenser, *ad hoc*, des allocations qui reviennent aux bureaux auxquels ces agents appartiennent [42], notamment afin de procéder au désengorgement

39. Alric, *Un Diplomate ottoman* , p. IX.
40. Nejat Göyünç, « XVI. Yüzyılda Ruûs ve Önemi », p. 17-34. Voir par exemple aux Archives de la Présidence du Conseil à Istanbul (BOA) : HH 23124 (1245), HH 23385 (1240). C'est sur les *defter-i tevcihat* que J. Shinder a en partie bâti son enquête sur le personnel de l'administration navale (Shinder, « Ottoman bureaucracy », p. 9). Comme exemple d'utilisation extensive des *tevcihat*, voir Afyoncu, « Osmanlı », p. 77-155.
41. Ainsi, D. A. Howard a pu en trouver de multiples pour une seule et même administration – le registre impérial, *defter-i hakâni* des XVI^e-XVII^e siècles (« The Historical Development », p. 226-228). Il est probable qu'il en existe pareillement pour chaque bureau de l'administration impériale.
42. On consultera également les listes des employés dotés de cadeaux au début du XVI^e siècle publiées par Barkan, « İstanbul », p. 308, 352. Sur les registres de salaires utilisés au XIV^e-XVI^e siècle, voir Fleischer,

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

de l'administration et améliorer son efficacité. Il est vrai que les réformes des années 1830 ont introduit d'importants changements : les employés ne sont plus enregistrés selon les bureaux ; les salaires indiqués sont désormais mensuels ; des traitements de pension sont signalés ; le style est simplifié, la calligraphie est différente ; une réglure sur la page a fait son apparition. Toutefois, des registres de l'époque moderne aux *Sicill-i ahval*, la continuité est frappante.

Au-delà de la similitude qui entoure la forme et la conception du matériau (feuilles généralement colligées et massicotées, couverture souple ou dure, présence d'un titre, soin apporté à sa préparation et à sa conservation, uniformité des collections et faiblesse des modifications apportées au cours du temps), on observe un même souci de répertorier, au-delà des plus hauts dignitaires, l'ensemble du personnel des bureaux ; une importance capitale est prêtée aussi bien aux *defter* considérés comme de précieux outils administratifs qu'à l'exactitude des informations recueillies : après le contrôle de la copie par le chef du bureau ou l'un de ses auxiliaires, ce qui est noté ne peut être modifié. En outre, les informations recueillies sont d'une nature semblable, comme en témoigne la comparaison avec les *Müşaherehoran mevacib defterleri* étudiés par Linda Darling : la distinction entre l'état d'apprenti et celui de scribe ; l'intérêt porté au suivi des promotions, en accord avec l'idéologie méritocratique qui veille à la régularité des progressions de carrière, autant qu'à la juste reconnaissance des compétences ; l'effectivité d'une correspondance relative entre le salaire et le rang ; le signalement des promotions et, dans certains cas, leur justification (ancienneté, mérite, actions utiles…) par une formule souvent générale, uniformisée, qui en dit peu sur les réelles compétences de l'employé ; le cas échéant, la référence précise aux documents qui sont à l'origine des nominations ; le signalement du décès par le terme *müteveffa* (décédé) avec la référence précise au jour de la mort [43].

Cette continuité des registres, observée de Soliman à Abdülhamid, II témoigne d'un maintien de la conception de ce que doit être le fonctionnement bureaucratique aux yeux des gouvernants. La croissance des effectifs, la multiplication des instruments de saisie de l'information et de contrôle des sujets, la volonté de réforme, la marque des nouvelles techniques bureaucratiques d'inspiration occidentale n'ont qu'une faible emprise sur des structures administratives ottomanes fondées sur une imbrication de bipartitions fondamentales : la société politique reste ordonnée par une séparation entre gouvernants et gouvernés, catégories qui sont d'autant plus opposées idéologiquement qu'elles font l'objet de recensements séparés (*tahrir defteri* d'un côté, registres de personnel de l'autre) ; l'administration continue d'être pensée et organisée autour de l'unité du bureau ; le bureau reste ordonné autour d'une série d'oppositions pratiques et idéologiques, statutaires et fonctionnelles : entre les scribes et les apprentis, entre ceux dont les nominations relèvent de la décision impériale et ceux qui n'ont pas eu cet honneur, entre les fils d'employés et les nouveaux venus. Surtout, si le *memur* en vient à écrire sur lui, c'est habituellement pour s'adresser à sa hiérarchie, voire à son sultan.

« Preliminaries », p. 135-141. Sur ceux du XVI^e^-XVII^e^ siècle, voir Darling, « Ottoman Salary Registers », p. 15-23.

43. *Ibid.*, p. 17-24

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Le discours sur soi comme adresse au pouvoir

Les suppliques adressées par les employés au Palais ou à la Sublime Porte sont significatives de cette pratique. De même que le sultan trouve le moyen de faire entendre sa voix auprès de ses sujets ou de ses agents pour affirmer son autorité, ceux-là recourent à des pétitions (*istidaname*) pour défendre leurs intérêts et présenter diverses requêtes. La relation épistolaire établie dérive d'un rapport politique, d'un « dialogue entre le maître et le serviteur » (pour reprendre les termes de G. Veinstein). Par ses firmans ou par ses *irade* [44], le souverain qualifie ses ordres d'augustes (*hümayun*) ; il les présente comme « suscitant l'obéissance » (*vacib ül-ittiba*) ou comme « s'imposant au monde » (*cihanmuta*) [45]. Certes, la relation directe avec les sujets est fictive : le sultan n'est pas au courant de toutes les affaires traitées en son nom. Pourtant, tout est fait pour suggérer le contraire : il tutoie ses serviteurs et les désigne volontiers comme ses esclaves. Même aux hommes du khédive, il continue de se présenter comme le souverain direct, comme le seul dispensateur des plus hautes dignités.

La gloire des nobles, le confident des personnages illustres, l'homme digne de grandeur et de respect, le possesseur de l'opulence et de la bienséance, celui à qui la bienveillance de la haute souveraineté est due, et qui, cette fois, a été promu au grade de haute distinction de *mirimiran* (général de division), Gastinel pacha, que sa prospérité soit durable.

A la réception du présent rescrit souverain et haut placé, qu'il te soit connu, ô pacha, que ta capacité et ton zèle t'ont valu le grade de *mirimiran* de haute distinction, sollicité par le Khédivat d'Égypte.

Mon ordre impérial a donc été rendu à l'effet de te conférer ce grade, et en conséquence, le présent firman a été délivré par mon Divan souverain.

Il est de ton devoir de reconnaître la faveur dont tu es ainsi l'objet, par tes attentions et tes soins, ainsi que par des remerciements continuels de ta gratitude, et de souhaits pour la consolidation de ma puissance et la durée de ma prospérité souveraine.

Tu continueras de faire des vœux de bonheur pour moi.

Le 22 Cha'ban 1305 (3 mai 1888) [46].

Le texte est émaillé de marques de considération. Mais la politesse du souverain est un hommage qu'il se rend à lui-même [47] : la dignité qu'il confère à ses dignitaires est nécessaire à sa propre grandeur. Et puisqu'il s'agit d'un dialogue, il est prévu que, de leur côté, les serviteurs s'adressent à leur sultan. Ils le font de bien des manières. Sur un mode indirect, ils profitent de la nomination de tel ou tel vizir influent pour exalter la figure d'un souverain qui sait

44. C'est le nom donné aux ordres écrits ou oraux du sultan (Kütükoğlu, « İrâde-i seniyye », p. 391-392).
45. Veinstein, « La voix », p. 131.
46. Firman impérial, traduit de l'ottoman par le drogman du Consulat de France au Caire, le 30 mai 1888 (*Biographies égyptiennes*, p. 41).
47. Veinstein, « La voix », p. 133.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

récompenser le mérite et rétribuer avec justice ceux qui le servent, dans l'espoir qu'une telle louange finira par parvenir à son auguste attention. L'exercice est ancien et certains le pratiquent avec habileté, tel le diplomate Constantin Musurus (1807-1891) qui félicite ici Safvet Efendi tout juste nommé au poste de secrétaire de la chancellerie impériale :

> La nouvelle marque de distinction dont Sa Majesté Notre Auguste Bienfaiteur et Maître a daigné honorer Votre Excellence en la choisissant pour remplir auprès d'Elle les fonctions de Secrétaire prouve à la fois combien Elle apprécie les rares mérites de Votre Excellence, et à quel degré Elle possède le don de reconnaître et de rémunérer le zèle et la capacité de Ses serviteurs. Cette qualité a été de tout temps le trait de caractéristique des Grands Princes ; et notre Empereur non-seulement (sic) réunit en sa personne sacrée toutes les vertus brillantes de ses glorieux ancêtres, mais il a surpassé en sagesse tous les monarques de son siècle par la sollicitude paternelle que, depuis son avènement à la couronne, il n'a cesser de vouer au bien-être de Ses peuples, et par l'impulsion qu'Il a imprimée à Son gouvernement dans le but d'accroître Sa splendeur et la puissance de Son Empire et de répandre sur la vaste étendue de Ses Etats les bienfaits d'une administration sage et éclairée… [48]

Mais le chant de louanges ne suffit pas. Il faut aussi s'avancer à découvert pour défendre ses intérêts, et parler plus directement de soi. Les agents recourent ainsi aux *istidaname*. La plus grande humilité y est de règle : foin de formules auxquelles recourt l'employé pour bien signifier qu'il n'oublie pas sa servile condition : « ce serviteur » (*bu bende*) ; « l'insignifiant » (*bivücud*) ; « le misérable » (*el-hakir*) ; « le pauvre » (*el-fakir*) [49]. On fera ici un sort particulier à l'*arzuhal*, un mode d'adresse au pouvoir particulièrement utilisé [50]. La forme n'en est pas aussi codifiée que celle du firman (dont on distingue aisément *invocatio, inscriptio, narratio*…), mais un ordre apparaît :

1. L'*arz* débute par l'*elkab* (l'adresse, la titulature du haut personnage à qui est destiné l'*arz*).
2. Lui succède le *tarif-i nefs* (description de soi), souvent réduit, parfois précis : le serviteur décrit son statut (fonction, lieu de fonction, mode de rétribution) ; le cas échéant, il évoque son père, si celui-ci occupe ou a occupé une fonction officielle particulière.
3. Ensuite vient le *tavzih-i meram* (explication de l'intention) : la raison qui motive l'écriture de l'*arzuhal* est avancée, autrement dit le sujet de la plainte.
4. Le *netice-i matlab* (la demande) est le lieu choisi pour supplier le sultan d'intervenir en la faveur du ou des plaignants (par exemple : « mon sultan excellent et fortuné est le recours qui… » [51]).
5. La conclusion (*hatime*) ; si la demande a été acceptée, la référence du firman est indiquée.

48. Constantin Musurus à Safvet Efendi, Fonds Musurus, Bibliothèque Gennadios, Athènes (FM, 5/110, 20 nov. 1845).
49. Veinstein, « La voix », p. 131.
50. *Dilekçe* ou *arz* se rapporte généralement aux employés de l'État ; *arz-i hal* concerne les *reaya* et la classe des *asker* (İnalcık, « Şikâyet Hakkı », p. 35 ; Kütükoğlu, *Osmanlı*, p. 303 sq.).
51. « saadetlü sultanım hazretlerinden mercudur ki… » (*ibid.*, p. 305).

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

6. Signature (*imza*). Au dos du document, il arrive que le nom, la fonction et la qualité soient indiqués [52].

Il est vrai que cette forme d'écrit n'a rien à voir avec le formulaire des *Sicill-i ahval* qui n'offre pas la possibilité à l'employé de présenter une quelconque requête ; et puis la Commission n'a officiellement que faire des souhaits des uns et des plaintes des autres, quand il s'agit de décider des nominations et des promotions. Toutefois, de fait, rien n'interdit que le *memur* s'arrange pour faire parvenir une requête qui pourra être adjointe à son dossier administratif et qui viendra, le cas échéant, s'ajouter à une lettre de recommandation bien tournée. Autrement dit, le produit de la notice s'inscrit dans un appareil rhétorique de gestion de la carrière, constitué chez les agents du pouvoir bien avant la création de la Commission. Mais plus encore, le cadre de la notice permet à l'employé de se distinguer : rhétorique choisie ou réflexe inconscient, le rédacteur, dès lors qu'il est soucieux de donner de lui la meilleure image possible, n'a pas grand mal à trouver, dans le discours sur soi, une source d'inspiration très utile : à l'instar des bureaucrates qui l'ont précédé, il est avant tout – dans ses activités et par ses compétences – un héritier de la culture de l'*adab* et de l'art du *kâtib* : le pouvoir impérial a toujours récompensé les plus belles plumes, alors autant montrer qu'on a du style [53] ; le *memur*, pour se hisser dans la carrière a dû s'exercer bien des fois à vanter ses mérites, alors pourquoi ne pas glisser au fil du récit, entre deux références attendues en matière de nomination ou de grade, ici une allusion discrète au patronage d'un influent, là une remarque appuyée sur certaines aptitudes ? Qui voit tout l'intérêt de citer le nom des maîtres de renom au contact desquels il a étudié – ce qui ne lui est pas spécifiquement demandé ; qui n'hésite pas à se prêter « une belle plume » [54] ; qui évoque ses qualités linguistiques – il n'est besoin à Mehmed Said Pacha que d'un mot pour dire qu'il parle « extrêmement bien » le turc, et contrebalancer ainsi sa très imparfaite maîtrise du français ou de l'anglais, face à d'embarrassants rivaux connus pour leur connaissance des langues étrangères [55]. Et quand il s'agit de retracer sa carrière, il est de bon ton de rappeler qu'en tant que gouverneur, le dignitaire a œuvré à la pacification de telle région, a initié la construction de bâtiments publics, ou a collecté une dîme d'un montant inespéré [56]. Bref, un cadre *a priori* administratif, codifié et impersonnel devient, pour l'employé, un instrument personnel de négociation et de résistance face au pouvoir, une mise en biographie au service de la carrière.

52. Mais avant cela, le terme « bende », « da'i » (celui qui prie, qui parle) ; pour les femmes : « cariye ». Par exemple : « Bende Ibrahim, mihmandar-i elçi-i Venedik, hala » (attaché à l'ambassadeur, *ibid.*, p. 305).
53. SA, 1-38 ; SA, 2-1006.
54. SA, 1-124.
55. SA, 1-572.
56. Bouquet, « Les pachas », p. 428-430.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Bilan

L'opération des *Sicill-i ahval* ne disposait d'aucune tradition de récit autobiographique, d'aucun modèle d'inspiration. Mais elle puisait à un genre pour le coup ottoman – la biographie des dignitaires –, mettant ainsi à profit l'apport ottoman à la tradition islamique, au discours classique sur les lettrés, les religieux et les poètes. Elle mobilisait également des pratiques éprouvées à l'époque moderne : le registre, pilier du fonctionnement de l'administration ottomane ; la supplique, cadre d'un dialogue entre le pouvoir et ses instruments. Le récit de soi, loin d'être le privilège des lettrés et des mystiques, encore moins d'une sphère exclusive de l'intime, était aussi affaire d'État ; et ce fut, de fait, l'État qui contribua principalement à l'élargissement du discours biographique à un plus grand nombre d'Ottomans, recueillant de cet investissement un immense profit : la constitution d'un instrument de contrôle des employés, conçu à la mesure des exigences imposées par la nécessité de gouverner un vaste empire, doublement menacé par le poids des impérialismes et l'émergence des nationalismes. L'instrument était nouveau, et le régime avait pris une dimension autocratique inédite ; mais l'objectif ne l'était pas : de Soliman à Abdülhamid, le pouvoir poursuivait le même souci de renforcer le panoptique ottoman pour contrôler les domaines et assurer une juste répartition des ressources. L'État ottoman, pragmatique en toutes choses, inventait un nouveau genre, par l'association inédite de pratiques anciennes, alors que l'influence des administrations occidentales (bien réelle, par ailleurs, dans la conception des registres) n'était pas aussi déterminante que l'a laissé croire l'historiographie de la réforme ottomane.

Plus près de nous, ces autobiographies, dont certaines furent ensuite publiées dans des revues officielles sous la forme d'obituaires ou de récits héroïques, avaient favorisé l'expression de nouvelles formes – pour le coup littéraires – de discours sur soi. C'est ainsi qu'une pratique biographique héritée d'une culture littéraire et religieuse médiévale, appropriée par le pouvoir sultanien a l'époque moderne, et fondatrice de l'autobiographie d'État à l'époque contemporaine, fut réappropriée par le monde des lettrés, et plus généralement, par la société des individus. Elle participa ainsi à l'émergence d'une nouvelle expression littéraire : l'autobiographie du sujet, achevée comme genre par les Turcs, dans la seconde moitié du XX^e^ siècle. Mon hypothèse est que la formulation biographique, par le récit, du rapport de l'individu isolé face à l'État, contribuait à l'affirmation du souci de soi : l'employé qui, dans le champ politique, *livrait une biographie à l'État*, s'apparentait au je qui, dans le champ littéraire, se *livrait dans un nouvel état*. Mais ceci est une autre histoire…

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Références bibliographiques

Ahmed, Osmanzade Taiib, *Hadîqat ül-vüzera*, Freiburg, 1969.

Afyoncu, E., « Osmanlı Müverrihlerine Dair Tevcihat Kayıtları », *Belgeler* XX, 1999, p. 77-155.

Aksan, Virginia H., *An Ottoman Statesman in War and Peace : Ahmed Resmi Efendi, 1700-1783*, E.J. Brill, Leyde, 1995.

Alric, Arthur, *Un Diplomate ottoman en 1836 (Affaire Churchill)*, Paris, 1892.

Babinger, F., *Die Geschichtsschreiber der Osmanen und ihre Werke*, Leipzig, 1927.

Barkan, Ö. L., « İstanbul Saraylarına ait Muhasebe Defterleri », *Belgeler* IX/13, 1971, p. 1-380.

Bouquet, O., « L'autobiographie par l'État sous les derniers Ottomans », *Turcica* XXXVIII, 2006, p. 251-279.

—, *Les Pachas du sultan. Essai sur la agents supérieurs de l'État ottoman (1839-1909)*, Peeters, Leiden, 2007.

Cooperson, Michael, *Classical Arabic Biography. The Heirs of the Prophets in the Age of al-Mamun*, Cambridge University Press, Cambridge, 2000.

Dankoff, R., *The Intimate Life of an Ottoman Statesman, Melek Ahmed Pasha (1588-1662) as Portrayed in Evliya Çelebi's Book of Travels*, State University of New York, New York, 1991.

Darling, Linda, « Ottoman Salary Registers as a Source for Economic and Social History », *TSAB* XIV/1, 1990, p. 13-33.

Evkâf-i Hümayûn Nezaretinin Tarihçe Teşkilatı ve Nazırın Teracim-i Ahvâlî, Evkâf-i İslamiye Matbaası, Istanbul, 1335.

Fleischer, Cornell, « Preliminaries to the Study of Ottoman Bureaucracy », *Journal of Turkish Studies* X, 1986, p. 135-141.

Flemming, Barbara, « Glimpses of Turkish Saints : Another Look at Lami'i and Ottoman Biographers », *Journal of Turkish Studies* XVIII, 1994, p. 59-74.

Gallotta, A., « Le Ġazavât di Hayreddîn Barbarossa », *Studi Magrebini* III, 1970, p. 79-160.

—, « II 'Ġazavât-ı Hayreddîn Paša' di Seyyîd Murâd », *Studi Magrebini* XIII, 1981, p. 1-50.

Georgeon, François, « Le Sultan caché. Réclusion du souverain et mise en scène du pouvoir à l'époque d'Abdülhamid II (1876-1909) », *Turcica* XXIX, 1997, p. 93-124.

—, *Abdülhamid II. Le sultan calife*, Fayard, Paris, 2003.

Göyünç, Nejat, « XVI. Yüzyılda Ruûs ve Önemi », *Tarih Dergisi* XVII/22, Istanbul, 1968.

Howard, D. A., « The Historical Development of the Ottoman Imperial Registry (Defter-i hakânî) : Mid-Fifteenth to Mid-Seventeenth Centuries », *Archivum Ottomanicum* XI, 1986 [1988], p. 213-230.

Hubier, S., *Littératures intimes. Les expressions du moi de l'autobiographie à l'autofiction*, Armand Colin, Paris, 2003.

İnalcık, Halil, « Şikâyet Hakkı : 'Arz-i Hâl ve 'Arz-i Mahzar'lar », *Osmanlı Araştırmaları* VII-VIII, 1988, p. 33-54.

Kafadar, C., « Self and Others : The Diary of a Dervish in Seventeenth Century Istanbul and First-Person Narratives in Ottoman Literature », *StudIsl* 69, 1989, p. 121-150.

Karpat, Kemal, « Ottoman Population Records and Census of 1881/82-1893 », *IJMES* IX/ 2, 1978, p. 237-274.

Kellner-Heinkele, B., « Osmanische Biographiensammlungen », *Anatolica* VI, 1977-1978, p. 171-194.

Köprülüler, Istanbul, Türkiye Ekonomik ve Toplumsal Tarih Vakfı, 2001.

Kurşun, Zekeriya, « Küçük Mehmet Said Paşa (Siyasi Hayatı, İcraatı ve Fikirleri) », thèse de doctorat, Université de Marmara, Istanbul, 1991.

Kütükoğlu, B., *Vekayi'nüvis – Makaleler*, Istanbul, 1994.

—, « Ahmed Resmî », *Diyanet Vakfı İslam Ansiklopedisi* II, 1998.

Kütükoğlu, M., « İrâde-i seniyye », *Diyanet Vakfı İslam Ansiklopedisi* 22, Istanbul, 2000, p. 391-392.

Lejeune, Philippe, *Le Pacte autobiographique*, Seuil, Paris, 1975.

Levend, A. S., *Ġazavât-nâmeler ve Mihaloğlu 'Alî Bey'in Ġazavât-nâmesi*, TTK, Ankara, 1956.

Refik, Ahmed, *Osmanlı Kumandanları*, Istanbul, 1320.

Resmi Efendi, Ahmed, *Halîfetü'l-kübera*, Istanbul, Ahmet Nezihî Turan (rééd.), Kitabevi, Istanbul, 2000.

Rifat, Ahmed, *Werd ül- hadâ'iq (Die Rose der Gärten)*, Freiburg, 1970.

Sarıyıldız, G., *Sicill-i Ahvâl Komisyonu'nun Kuruluşu ve İşlevi (1879-1909)*, Der Yay, Istanbul, 2004.

Schmidt, J., « Ottoman Autobiography Texts by Lâmi'î and others in the Collection of Turkish Manuscripts at the Leiden University Library », *The Joys of Philology. Studies in Ottoman Literature, History and Orientalism (1500-1923)*, 2 vol., Isis, Istanbul, 2002.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Shinder, J., « Ottoman bureaucracy in the second half of the seventeenth century : the central and naval administrations », Unpublished Ph.D. Dissertation, Princeton University, 1971.

Studer, B., Unfried, B., Hermann, I. (éds.), *Parler de soi sous Staline. La construction identitaire des années trente*, Fondation de la MSH, Paris, 2002.

Süreyya, Mehmed, *Sicill-i Osmânî*, Gregg, Westmead, 1971.

Valery, P., *Œuvres* I, Gallimard, 1980.

Vatin, N., « À propos de la captivité à Rhodes d'Oruç Re'is dans les *Ġazavât-ı Hayrü-d-dîn Paşa* », *Turcica et Islamica. Studi in memoria di Aldo Gallotta*, Naples, 2003, p. 995-1011.

Veinstein, G., « La voix du maître à travers les firmans de Soliman le Magnifique », dans G. Veinstein (éd.), *Soliman Le Magnifique et son temps*, Paris, 1992, p. 127-144.

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net